

L'ASN prise à son tour dans le piège de l'EPR

Par martine orange

<https://www.mediapart.fr/...>, 29 juin 2017

L'ASN a finalement décidé de donner un avis favorable à la cuve de l'EPR de Flamanville. Tout en imposant un changement du couvercle d'ici à 2024, elle laisse le choix à EDF de démarrer ou non l'EPR en attendant. En refusant de trancher, l'autorité indépendante semble renoncer au risque zéro dans l'exploitation du nucléaire.

Si le dossier d'habilitation de la cuve de l'EPR par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) n'était pas si grave et n'avait pas tant d'implications en matière de sécurité, il mériterait d'être examiné sous le seul angle de la capture du régulateur par Areva, EDF et les pouvoirs publics. Car c'est un cas d'école. Rarement une autorité indépendante ne s'est retrouvée autant piégée.

Non seulement la suite du chantier de Flamanville dépend de son agrément, mais les pouvoirs publics et la filière nucléaire ont subordonné d'autres engagements à cet accord. Par contrat, le démarrage opérationnel de l'EPR à Taishan en Chine, l'agrément de Bruxelles à l'augmentation de capital de 4,5 milliards financés par l'État français pour sauver Areva en faillite, et la reprise de l'activité réacteurs (Areva NP) du fournisseur nucléaire par EDF sont conditionnés au feu de l'ASN. Même le contrat d'Hinkley Point est lié au démarrage de Flamanville avant 2020. En un mot, l'autorité indépendante de sûreté s'est retrouvée, en lieu et place du politique, comptable du sort de la filière nucléaire française, de son avenir industriel, des milliers d'emplois qui y sont liés.

« L'ASN a-t-elle le choix de dire non ? », se demande Michèle Rivasi, députée européenne EELV, dans un communiqué. Bonne question.

Les responsables de l'ASN ont tenté de desserrer par tous les moyens l'étau dans lequel on avait voulu les enfermer. Ils ont appelé à la rescousse des experts pour crédibiliser leur avis. Pendant deux jours, les 31 membres du groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires (industriels, associations...) ont examiné le long rapport de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de la direction des équipements sous pression nucléaires de l'ASN, qui étudient le dossier depuis près de dix-huit mois. L'Autorité de sûreté nucléaire a également invité ses homologues chinois, finlandais et britanniques à débattre du sujet.

Après avoir recueilli leur avis, le collège de l'ASN a rendu le 28 juin une décision préliminaire, qu'elle a tenu à expliquer publiquement : en dépit des « anomalies sérieuses », l'Autorité de sûreté nucléaire valide la cuve de l'EPR de Flamanville, à la condition que celle-ci fasse l'objet de contrôles suivis. En revanche, compte tenu des difficultés, voire des impossibilités, de contrôler le couvercle, l'ASN n'autorise sa mise en service que jusqu'en 2024.

Cet avis, censé être équilibré, est loin de faire l'unanimité. Deux membres du collège, jugeant que la situation ne prêtait pas à discussion et qu'il fallait refuser d'homologuer les deux pièces centrales du réacteur de Flamanville, ont choisi de s'abstenir. « C'est complètement irresponsable ! Cela signifie que pendant six ans l'EPR fonctionnerait avec un couvercle défectueux et non contrôlé. L'ASN s'est couchée devant la pression des industriels EDF et AREVA, et a fait prévaloir leurs intérêts économiques. Elle a donc failli à ses devoirs. Face à ces circonstances très préoccupantes, le ministre en charge de la sûreté nucléaire, Nicolas Hulot, doit remettre de l'ordre dans la gouvernance de la sûreté nucléaire », a réagi de son côté Yannick Rousselet, chargé du dossier nucléaire chez Greenpeace.

Alors que l'ASN s'est toujours montrée jusqu'alors le gardien vigilant du respect strict des règles nucléaires, sa dernière décision paraît miner sa crédibilité, sa capacité à imposer ses choix. L'autorité donne le sentiment d'un changement de doctrine : du risque zéro, qu'elle a toujours défendu, elle semble glisser insensiblement vers le risque acceptable, notion prônée par des exploitants nucléaires, qui jugent le surcoût du risque zéro trop élevé. L'exploitant de Fukushima, l'électricien japonais Tepco, était un adepte de cette théorie.

Certains observateurs prônent les circonstances atténuantes. Ne s'agit-il pas plutôt d'une manœuvre habile, afin de se sortir du piège tendu ?, s'interrogent-ils. À plusieurs reprises lors de sa conférence de presse, le président de l'ASN, Pierre-Franck Chevet, a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait que d'une décision préliminaire, qu'il attendait beaucoup de la consultation publique qui doit être menée d'ici à septembre. La décision d'autorisation définitive devrait être prise en octobre.

Même s'il s'agit d'un artifice pour retrouver un peu de marge de manœuvre, le choix de l'Autorité de sûreté risque de rester largement incompréhensible, tant il est à rebours de toutes ses actions précédentes. Depuis des années, l'ASN bataille face à Areva et EDF sur le chantier de l'EPR. Il lui a fallu des années pour obtenir que des contrôles soient effectués sur l'acier de la cuve. Ce n'est qu'en avril 2015, alors que la cuve de l'EPR était déjà installée, qu'elle a pu mesurer l'ampleur du problème : l'acier qui composait la cuve présentait des fragilités en raison d'un excès de carbone. Le monde de la sidérurgie connaît de longue date ce problème. Des concentrations excessives de carbone à certains points rendent l'acier fragile, cassant, susceptible de multiples fissures en cas de sollicitations excessives. Et les sollicitations thermiques ou mécaniques sont infinies, au cœur d'un réacteur du nucléaire.

À ce stade, l'ASN a obligé Areva et EDF à procéder à des milliers de tests. Ce qui la conduit à conclure aujourd'hui à des « anomalies importantes », qui n'ont rien à voir, précise-t-elle, avec « les défaillances et les comportements irréguliers notés au Creusot » ([voir l'enquête de France Inter](#)). En raison de ces « anomalies techniques », « les marges [de sécurité] sont réduites par rapport à une cuve normale ». Malgré cela, elle estime que la cuve peut entrer en service, car les contrôles existent et permettent d'assurer des surveillances en continu et de prévenir tout risque.

En revanche, les contrôles, selon l'ASN, sont impossibles au niveau du couvercle, compte tenu de la complexité du design de l'EPR – un problème qu'avaient souligné très tôt des ingénieurs d'EDF. Pour l'ASN, le couvercle doit donc être changé dans les plus brefs délais. L'autorité accorde malgré tout une autorisation de fonctionnement jusqu'en 2024. Ce calendrier correspond aux sept ans nécessaires pour forger et réinstaller un nouveau couvercle de la cuve.

Pourquoi, alors, ne pas avoir interdit directement la mise en service du couvercle actuel, plutôt que d'exiger son remplacement dans les plus brefs délais ? Cette condition n'est-elle pas finalement une façon d'interdire, sans l'exprimer, la mise en service de l'EPR, le remplacement du couvercle une fois le réacteur en marche étant très difficile ? « Le changement de couvercle n'est pas impossible. Cette opération a été réalisée dans plusieurs centrales. Mais il est vrai que c'est compliqué et coûteux. C'est à EDF d'arbitrer sur ce qu'il doit faire, pas à nous », a expliqué Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN. Avant d'ajouter : « Si l'EPR démarrait en 2024, ce serait encore mieux. »

Laisser le choix à EDF de décider par lui-même sur ce qu'il convient de faire à Flamanville, c'est déjà connaître la réponse : l'électricien veut en finir au plus vite avec le chantier ruineux de l'EPR. Toutes ses prévisions ont explosé. Le

chantier a déjà plus de huit ans de retard. Le coût a été multiplié par trois et dépasse désormais largement les 10 milliards d'euros avoués. À ce stade, il n'est même pas assuré que l'EPR puisse être rentable, le prix de production du mégawatt-heure étant désormais aussi élevé que celui des plus chères des énergies renouvelables. La même mésaventure est en train de se reproduire sur le projet d'Hinkley Point. En refaisant les premières additions, les équipes d'EDF ont trouvé, selon nos informations, 3,5 milliards d'euros de coûts supplémentaires qui n'avaient pas été comptabilisés sur un projet évalué autour des 22-23 milliards.

Pour EDF, il y a donc urgence à limiter au maximum les pertes financières. Dès l'avis de l'ASN connu, le groupe a confirmé le démarrage de l'EPR de Flamanville pour fin 2018. « *Pas avant trois ans* », avait pourtant affirmé de son côté le président de l'ASN, indiquant en creux que l'EPR n'entrerait pas en service au mieux avant 2020.

Cette bataille de calendrier indique, en tout cas, que l'aventurisme qui préside autour du projet de l'EPR est loin d'être achevé et fait perdre pied au monde nucléaire. Ce réacteur a déjà entraîné Areva vers la faillite. EDF est en train de poursuivre une folle fuite en avant financière pour le réaliser. L'ASN vient d'y perdre une partie de sa crédibilité.

Lire aussi

- [A Flamanville, l'Autorité de sûreté nucléaire est dans la main d'EDF](#) Par Pascale Pascariello
- [EPR : l'ASN demande des compléments à EDF](#) Par La rédaction de Mediapart
- [EPR de Flamanville: EDF se voit ordonner d'arrêter le chantier](#) Par La rédaction de Mediapart
- [L'EPR de Flamanville toujours plus cher!](#) Par La rédaction de Mediapart
- [Nucléaire: les jours de l'EPR de Flamanville sont-ils comptés?](#) Par *martine orange* et *Sophie Dufau*
- [EPR: enquête sur un fiasco industriel](#) Par *martine orange*